

Le 21 mai 2010

Monsieur Pierre Marsan
Président
Commission de la culture et de l'éducation
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Commentaires de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 86, *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011*

Monsieur le Président,

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) remercie les membres de la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation de cette invitation à lui présenter ses commentaires sur le projet de loi n° 86 *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011*.

À titre de représentante des municipalités de toutes tailles qui représentent plus de 5 millions de citoyens, l'UMQ est le reflet de la mosaïque municipale québécoise avec ses communautés métropolitaines, ses grandes villes, ses cités régionales, ses municipalités de centralité, ses municipalités locales et ses MRC.

Le projet de loi 86, *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011*, ne peut être commenté sans aborder la question de la simultanéité des élections municipales et scolaires puisqu'il vise ultimement cet unique objectif.

Au cours des dernières semaines, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a organisé une campagne de mobilisation pour tenter de convaincre le gouvernement de prolonger le mandat des commissaires scolaires, dans le but de tenir des élections municipales et scolaires simultanées en 2013. Or, en tout respect de nos collègues des commissions scolaires, nous ne pouvons absolument pas nous montrer favorables à cette avenue.

Le monde municipal et scolaire agit en étroite collaboration dans plusieurs dossiers, comme le partage des équipements de loisirs, le maintien des écoles dans les communautés dévitalisées ou les initiatives visant la santé de nos jeunes. Nous espérons poursuivre cette précieuse collaboration pour le bien-être de nos citoyens et éviter qu'un contentieux fondamental ne vienne perturber ces bonnes relations sur le terrain.

Il n'est donc pas question pour l'UMQ d'utiliser ce débat afin de discréditer l'utilité des commissaires scolaires, mais de prendre solidement position à l'encontre d'un scénario qui n'atteindrait pas les objectifs et risquerait en plus de mettre à mal la démocratie municipale.

Une opposition constante et bien documentée du milieu municipal

L'Union des municipalités du Québec, comme tous ses partenaires du milieu municipal, a exprimé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, sa vive opposition à la simultanéité des élections, et ce, à plusieurs occasions au cours des dernières années.

Dès 2007, le Comité conjoint UMQ-FQM, sur la démocratie municipale, composé d'élus municipaux et de représentants de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et de la Ville de Montréal, avait étudié cette avenue que préconisait la FCSQ. Il était venu à la conclusion que la tenue d'élections municipales et scolaires simultanées présentait des inconvénients majeurs sur le plan de la démocratie municipale et ne réglerait pas le déficit démocratique des élections scolaires.

Depuis lors, le conseil d'administration de l'UMQ a pris position plusieurs fois contre la simultanéité des deux élections et c'est à plus de sept reprises que l'UMQ a écrit à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour lui faire part de son opposition et de celle de l'ensemble du monde municipal. L'Union a également déposé un mémoire dans le cadre du Forum sur la démocratie scolaire, tenu en février 2008.

Par la présente, nous réitérons à nouveau notre opposition à la simultanéité des élections municipales et scolaires. À notre avis, il serait prématuré que le projet de loi 86 soit adopté avant qu'une réflexion sur la démocratie scolaire, prévue à l'automne, n'ait produit ses fruits.

Cette position a par ailleurs été entérinée par résolution du conseil d'administration de l'Union, tout de suite après le dépôt du projet de loi 86, soit lors de sa réunion du 12 mai dernier. Celle-ci est déposée en annexe à la présente.

Des raisons sérieuses de s'opposer au scénario simpliste de la simultanéité

Pour l'Union, le gouvernement ne doit pas chercher à légitimer la gouvernance scolaire uniquement par une hausse de la participation électorale. Le problème de la gouvernance scolaire est beaucoup plus profond et le manque d'intérêt des citoyens envers les élections scolaires est plutôt engendré par un manque d'enjeux importants aux yeux des électeurs. Les raisons identifiées par l'Union pour s'opposer à la simultanéité sont de plusieurs ordres, mais, au premier rang, figure le souci de l'électeur et, au sens plus large, celui de la démocratie municipale.

Vous le savez, l'organisation des élections municipales est déjà fort complexe compte tenu du grand nombre de municipalités, de la répartition immense du territoire et de la diversité du type de municipalités. Par exemple, les élections municipales dans un arrondissement présentent déjà une certaine complexité pour l'électeur qui doit composer avec la présentation de candidats à plusieurs postes électifs distincts pour un même territoire. Une confusion plus grande serait créée chez l'électeur si on ajoutait encore des postes électifs et des bulletins de vote lors d'une même élection. Aussi, ne faudrait-il pas tout d'abord penser à l'électeur en améliorant et en bonifiant les processus électoraux actuels plutôt que de les complexifier?

La tenue des élections municipales et scolaires simultanées présente également des inconvénients majeurs qui ont été mis en lumière dans le rapport du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), déposé au gouvernement le 17 mars dernier.

Dans son rapport, le DGEQ émet en effet les quatre conditions préalables suivantes pour rendre réalisables les scénarios qu'il a étudiés : l'harmonisation minimale des territoires électoraux, l'assujettissement des municipalités de moins de 5000 habitants aux règles de financement politique ainsi que l'harmonisation des règles de financement et des calendriers électoraux.

En effet, à l'heure actuelle les limites territoriales des municipalités et des commissions scolaires ne sont pas les mêmes. Les procédures électorales municipales diffèrent également passablement des procédures électorales scolaires. La simultanéité des deux élections exigerait une harmonisation des territoires et des procédures. Des coûts importants seraient engendrés pour réaliser cette harmonisation et ceux-ci ne pourraient être récupérés qu'à très long terme, les élections ayant lieu aux 4 ans.

De plus, il faudra s'attendre et se préparer à de nombreux débats sur toutes ces questions d'harmonisation. Par exemple, le territoire des commissions scolaires englobe une ou plusieurs municipalités et une même municipalité peut être couverte par plus d'une commission scolaire. Comment se ferait l'harmonisation dans ces situations entre municipalités et commissions scolaires? Et quelle sera la place des commissions scolaires anglophones? Le souci de l'électeur prévaudrait-il? L'ampleur de ces travaux d'harmonisation est gigantesque et ne doit pas être sous-estimée lorsqu'on analyse tous les aspects financiers et administratifs de la tenue simultanée des élections municipales et scolaires.

Une autre difficulté majeure associée à cette idée concerne le recrutement du personnel électoral et des bénévoles : le recrutement, déjà de plus en plus difficile pour les municipalités, ira en s'aggravant, surtout si les municipalités ne peuvent utiliser le vote électronique.

Le rapport du DGEQ rapporte aussi les résultats d'expériences pilotes québécoises où des élections municipales et scolaires se sont tenues simultanément en 2009, qui démontrent que la simultanéité n'a pas eu les effets positifs escomptés. Par exemple, tel qu'il appert à son rapport, la tenue dans les commissions scolaires de Portneuf et de l'Or-et-des-Bois, d'élections partielles scolaires simultanées avec les élections municipales, lors du scrutin du 1^{er} novembre 2009, n'a pas eu d'impact positif sur la participation électorale scolaire. Dans les deux cas, il n'y a pas eu d'augmentation du taux de participation par rapport à l'élection scolaire antérieure. À la commission scolaire de Portneuf, pour la même circonscription, le taux de participation a même diminué. Alors qu'il avait été de 21 % lors de la précédente élection scolaire, qui n'était pourtant pas synchronisée avec le scrutin municipal, il a chuté à 19 % en 2009.

Les résultats de ces deux expériences ne doivent pas être pris à la légère si la raison première invoquée en faveur de la simultanéité des deux élections est d'accroître la participation électorale scolaire.

En outre, en dressant le portrait des modèles de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, qui tiennent des élections municipales et scolaires simultanées depuis plusieurs années, le rapport du DGEQ met en lumière certaines données qui corroborent notre réflexion voulant que ceux-ci ne puissent servir de référence pour le Québec, compte tenu des profondes disparités entre les différentes organisations territoriales municipales.

Par ailleurs, le rapport du DGEQ dresse un portrait exhaustif des recherches menées au Canada sur la participation électorale. Selon celles-ci, il ressort que ce sont avant tout les enjeux électoraux en présence qui augmentent les probabilités qu'un électeur se présente aux urnes. Les mesures liées au système électoral lui-même sont limitées et ne donnent pas nécessairement les résultats espérés.

Au chapitre des coûts, les analyses du DGEQ sont encore plus inquiétantes. Dans les cinq scénarios de faisabilité qu'il a analysés pour tenir les élections municipales et scolaires simultanées, aucun ne comporte des économies d'échelle.

Le tableau ci-dessous présente les cinq scénarios étudiés et l'estimation préliminaire de leurs coûts par le DGEQ. Comme il le mentionne dans son rapport, ceux-ci ne tiennent pas compte du développement et de la mise à jour des systèmes informatiques, de la rémunération des gestionnaires d'élection, du nombre de bureaux de vote supplémentaires, du remboursement des dépenses électorales associé à l'assujettissement des municipalités de moins de 5 000 habitants et du redécoupage du territoire.

SCÉNARIOS	ESTIMATION DES COÛTS
1. Les municipalités sont responsables des élections simultanées	72 134 000 \$
2. Les municipalités et les commissions scolaires sont responsables conjointement	75 134 000 \$
3. Chaque instance est responsable de ses élections même si elles ont lieu le même jour	106 512 000 \$
4. Le DGEQ est maître d'œuvre des élections simultanées	84 060 000 \$
5. Le DGEQ est maître d'œuvre, mais en s'appuyant sur les présidents d'élections municipaux et scolaires	114 824 000 \$

Selon les estimations du rapport du DGEQ, les élections scolaires de 2007 auraient coûté 9 742 988 \$ et les élections municipales de 2009, 52 343 500 \$, pour un total de moins de 62 millions de dollars. Or, tous les scénarios analysés comportent au moins 10 millions de plus que le coût total des dernières élections municipales et scolaires.

Certes, la simultanéité des deux élections est réalisable sur le plan technique, comme le démontre le rapport du DGEQ. Mais tous les scénarios prévoient une augmentation importante de coûts qui devra être assumée en bout de piste par le même électeur.

Pour l'UMQ, il ne fait donc aucun doute que la tenue simultanée des élections municipales et scolaires engendrerait un système électoral plus difficile à gérer pour les municipalités, plus coûteux pour l'ensemble des contribuables municipaux et surtout plus complexe pour l'électeur, tout en n'étant pas un facteur favorisant une hausse significative du taux de participation des électeurs pour le palier municipal, comme, par ailleurs, ne l'a pas été la tenue d'élections simultanées dans toutes les municipalités en 2005.

Des difficultés plus profondes qui appellent peut-être des solutions différentes

Les difficultés du monde scolaire sont beaucoup plus profondes et la tenue simultanée des élections municipales et scolaires ne doit pas être vue comme une panacée. Il ne faudrait surtout pas penser que le débat sur les commissions scolaires sera réglé en transférant le problème dans la cour des municipalités. Le problème de gouvernance des commissions scolaires demeurera entier et on aura créé de toutes pièces un système électoral lourd, coûteux et complexe, difficilement réversible une fois le projet de loi 86 adopté.

L'UMQ considère la démocratie municipale comme une valeur fondamentale et une richesse à préserver et à développer. Les municipalités représentent le premier niveau d'exercice de la démocratie au Québec et le palier de gouvernement le plus près des citoyens et citoyennes. Les institutions municipales sont dynamiques, modernes et performantes. Pour le demeurer, elles doivent maintenir et développer auprès de leurs citoyens un sentiment d'appartenance. Par sa position, l'Union vise à s'assurer de maintenir au sein des municipalités québécoises une vie démocratique des plus performantes pour les élections municipales.

Et, plusieurs moyens sont mis en œuvre pour assurer cette vie démocratique. Les municipalités consultent leurs citoyens fréquemment sur des sujets qui les interpellent dans leur quotidien. Par exemple, les citoyens sont souvent appelés à se prononcer sur des changements au zonage ou sur des règlements d'emprunt nécessaires pour réaliser de grands projets. De plus, la télédiffusion et la web diffusion des séances du conseil municipal contribuent à la transparence dans la prise de décision des conseils municipaux. En bout de piste, tous ces outils démocratiques favorisent une meilleure compréhension des enjeux municipaux par le citoyen et légitiment la fonction d'élus municipaux lorsque vient le temps des élections municipales.

L'Union s'est par ailleurs dotée d'un plan d'action pour attirer les jeunes en politique municipale et ainsi s'assurer d'une relève. Pour l'Union, plus les jeunes se porteront candidats comme élus municipaux, plus ils exerceront leur droit de vote le jour de l'élection. La valorisation du rôle de l' élu municipal et la stimulation de la participation des jeunes au processus électoral sont des avenues qui assureront un avenir dynamique à la démocratie municipale.

Aussi, avant de prendre la décision de reporter les élections scolaires de 2011, nous invitons les membres de la présente commission à se demander s'ils considéreraient acceptable que les élections scolaires, municipales et provinciales aient lieu simultanément?

Nous vous le rappelons, le milieu associatif municipal est unanime sur la non-pertinence de la tenue simultanée d'élections municipales et scolaires et un mariage forcé ne peut être gage de succès.

Par conséquent, l'Union demande au gouvernement de ne pas adopter le projet de loi 86 à la présente session, afin qu'on puisse aborder les enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés et y trouver de véritables solutions qui feront l'unanimité auprès de tous les paliers électifs concernés et qui seront surtout, au bénéfice de l'électeur. C'est bien sûr avec plaisir et ouverture que nous participerons à un tel débat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et maire de Saint-Jérôme,



MARC GASCON

Le 21 avril 2010

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Simultanéité des élections municipales et scolaires

Madame la Ministre,

Le milieu municipal a interpellé à maintes reprises votre gouvernement au cours des dernières années en s'opposant vivement à la tenue simultanée d'élections municipales et scolaires, tant qu'il ne serait pas établi qu'une telle mesure puisse avoir des impacts positifs sur la participation électorale. Devant l'inquiétant contexte d'urgence imposé par la Fédération des commissions scolaires du Québec qui réclame une prolongation du mandat des commissaires scolaires jusqu'en 2013, les représentants des associations municipales ont cru pertinent de se réunir et de questionner le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) sur le rapport qu'il vient de déposer relativement aux modifications proposées à la *Loi sur les élections scolaires*.

Lors de sa rencontre du 14 avril dernier, le comité conjoint UMQ/FQM sur la démocratie municipale, composé d'élus municipaux et des représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), a réitéré sa position à l'égard de la tenue simultanée des élections municipales et scolaires : les intervenants municipaux réunis autour de cette table demeurent opposés à cette option et s'interrogent grandement sur la pertinence de ce changement, en fonction des objectifs fondamentaux que vous poursuivez.

Pour les membres du comité, en cherchant à légitimer la gouvernance scolaire par une hausse de la participation électorale scolaire, le gouvernement ferait fi du problème fondamental qui se résume en un manque d'intérêt des citoyens pour les élections scolaires, engendré par l'absence d'enjeux importants à leurs yeux.

De plus, lorsqu'on analyse en profondeur toutes les informations contenues dans le rapport du DGEQ sur les modifications proposées à la *Loi sur les élections scolaires*, rendu public le 17 mars dernier, des doutes encore plus sérieux planent sur le bien-fondé d'un tel projet.

Par exemple, tel qu'il appert au rapport du DGEQ, la tenue dans les commissions scolaires de Portneuf et de l'Or-et-des-Bois d'élections partielles scolaires simultanées avec les élections municipales, lors du scrutin du 1^{er} novembre 2009, n'a pas eu d'impact positif sur la participation électorale scolaire. Dans les deux cas, il n'y a pas eu d'augmentation du taux de participation par rapport à l'élection scolaire antérieure. À la commission scolaire de Portneuf, pour la même circonscription, le taux de participation a même diminué. Alors qu'il avait été de 21 % lors de la précédente élection scolaire, qui n'était pourtant pas synchronisée avec le scrutin municipal, il a chuté à 19 % en 2009.

Les résultats de ces deux expériences ne doivent pas être pris à la légère si la raison première invoquée en faveur de la simultanéité des deux élections est d'accroître la participation électorale scolaire.

Par ailleurs, le rapport du DGEQ dresse un portrait exhaustif des recherches menées au Canada sur la participation électorale. Selon celles-ci, il ressort que ce sont avant tout les enjeux électoraux en présence qui augmentent les probabilités qu'un électeur se présente aux urnes. Les mesures liées au système électoral lui-même sont limitées et ne donnent pas nécessairement les résultats espérés.

C'est dans ce contexte que le comité appuie la démarche gouvernementale annoncée lors du dernier budget provincial de tenir à l'automne prochain une rencontre des partenaires de l'éducation qui portera notamment sur la démocratie scolaire et l'ouverture d'un chantier sur la réduction de la bureaucratie scolaire.

Le comité considère que ce type de réflexion devrait être mené avant de décider de synchroniser les élections municipales et scolaires, une mesure difficilement réversible une fois prise, qui n'a pas reçu l'assentiment des principaux acteurs concernés et dont l'efficacité est mise en doute par des expériences récentes et concrètes.

Certes, la simultanéité des deux élections est réalisable sur le plan technique, comme le démontre le rapport du DGEQ. Toutefois, parmi les cinq scénarios qu'il a étudiés, aucun ne comporte des économies d'échelle. Au contraire, tous les scénarios prévoient une augmentation importante de coûts qui devra être assumée en bout de piste par le même électeur. Par conséquent, non seulement le projet de simultanéité ne corrigerait pas le déficit démocratique du monde scolaire, mais il engendrerait un système électoral complexe, lourd et coûteux pour les citoyens du Québec.

Aussi, lorsqu'on analyse objectivement le rapport du DGEQ, les cinq scénarios proposés devraient être rejetés pour des considérations d'ordre économique, mais aussi surtout parce que l'objectif de légitimer la gouvernance scolaire en augmentant le taux de participation au scrutin ne serait atteint qu'artificiellement, eu égard que cette augmentation ne serait en fait que la conséquence de la simultanéité du vote.

En outre, en dressant le portrait des modèles de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, qui tiennent des élections municipales et scolaires simultanées depuis plusieurs années, le rapport du DGEQ met en lumière certaines données qui corroborent notre réflexion voulant que ceux-ci ne peuvent servir de référence pour le Québec, compte tenu des profondes disparités entre les différentes organisations territoriales municipales.

D'une part, l'Ontario compte un total de 444 municipalités et les territoires des différents paliers électifs sont parfaitement imbriqués. En comparaison, on dénombre au Québec plus de 1100 municipalités et les territoires électifs ne sont aucunement harmonisés. Quant au modèle du Nouveau-Brunswick, il semble encore plus difficilement transposable au Québec, compte tenu qu'on y trouve au total 550 000 électeurs, soit deux fois moins d'électeurs que pour la Ville de Montréal uniquement.

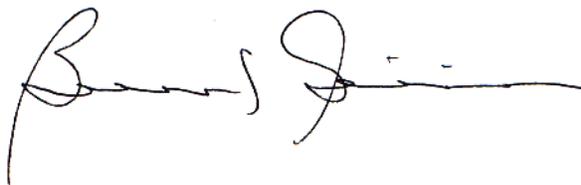
Comme vous le constatez, le comité conjoint UMQ/FQM sur la démocratie municipale a pris tout le temps nécessaire pour analyser le rapport du DGEQ avant de vous produire ses commentaires. Le milieu associatif municipal est unanime sur la non pertinence de la tenue simultanée d'élections municipales et scolaires et sur le constat que le débat doit être recentré sur les vrais enjeux : la desserte adéquate de services éducatifs de qualité dans toutes les régions du Québec ainsi que la gouvernance et la mission des commissions scolaires.

Les membres du comité conjoint espèrent qu'une franche discussion aura lieu afin qu'on puisse aborder les enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés et y trouver de véritables solutions qui feront l'unanimité auprès de tous les paliers électifs concernés et qui seront surtout, au bénéfice de l'électeur. C'est bien sûr avec plaisir que nous participerons à un tel débat.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



ROBERT COULOMBE
Président de l'UMQ et
maire de Maniwaki



BERNARD GÉNÉREUX
Président de la FQM,
maire de Saint-Prime et préfet de la MRC du
Domaine-du-Roy



FRANCINE RUEST JUTRAS
Mairesse de Drummondville et
Co-présidente du comité UMQ-FQM
sur la démocratie



JACQUES POULIN
Directeur général, Ville de Rivière-du-Loup et
Président de l'ADGMQ



GEORGES DESCHÊNES
Directeur des affaires juridiques,
Greffier, Ville de Rivière-du-Loup et
Président de la COMAQ

- c. c. : M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
M. Pierre Curzi, député de Borduas et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
primaire et secondaire
M. Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal
M. Marcel Blanchet, directeur général des élections du Québec
M^{me} Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
TENU LE MERCREDI 12 MAI 2010, À L'HÔTEL DE VILLE DE QUÉBEC**

9. Simultanéité des élections municipales et scolaires

Attendu que, le 17 mars dernier, le Directeur général des élections du Québec a déposé un rapport présentant cinq scénarios de simultanéité des élections municipales et scolaires;

Attendu que, lors sa rencontre du 14 avril dernier, le Comité conjoint UMQ-FQM sur la démocratie municipale, composé d'élus municipaux et des représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et de la Ville de Montréal a pris le temps d'analyser le rapport du DGEQ;

Attendu qu' à la suite de son analyse, le comité considère que l'idée de simultanéité des deux élections doit être rejetée puisqu'elle n'assure pas une hausse du taux de la participation scolaire et engendre des coûts additionnels pour les contribuables;

Attendu que les provinces de l'Ontario et du Nouveau Brunswick qui tiennent des élections municipales et scolaires simultanées ne peuvent servir de modèles pour le Québec compte tenu des particularités d'organisation territoriale de ces deux provinces;

Attendu que l'expérience des élections partielles aux commissions scolaires de Portneuf et de l'Or-et-des-Bois en même temps que les élections municipales du 1^{er} novembre 2009 n'est pas concluante pour croire que la simultanéité des deux élections fera augmenter le taux de la participation scolaire;

Attendu que, selon des recherches menées au Canada sur la participation électorale, ce sont avant tout les enjeux électoraux en présence qui augmentent les probabilités qu'un électeur se présente aux urnes et non les mesures liées au système électoral;

Attendu que, depuis 2007, l'UMQ a exprimé au gouvernement à plus de sept reprises son opposition à la simultanéité des élections municipales et scolaires;

Attendu que le gouvernement a annoncé dans son dernier budget qu'il tiendra à l'automne prochain une rencontre des partenaires de l'éducation portant notamment sur la démocratie scolaire;

CA-2010-05-12

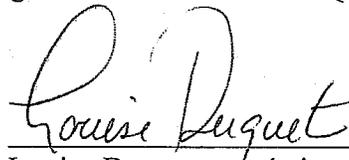
IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-GUY DESROSIERS
Maire de Montmagny
APPUYÉ PAR M. GUY RICHARD
Maire de Louiseville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'UMQ demande au gouvernement de ne pas donner suite aux pressions de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) concernant la tenue simultanée des élections municipales et scolaires et ce, dans le but d'éviter de mettre en place un système électoral complexe, lourd et coûteux qui ne réglerait pas le déficit démocratique des commissions scolaires;

QUE l'UMQ demande au gouvernement d'attendre la rencontre des partenaires de l'éducation, annoncée pour l'automne prochain, avant de prendre une décision sur la simultanéité des deux élections;

QUE l'UMQ transmette cette résolution au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michelle Courchesne, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, et au directeur général des élections du Québec, M. Marcel Blanchet.

Copie certifiée
conforme



Louise Duquet, secrétaire de la corporation

13 mai 2010